

Séance publique du 19 mai 2003

Délibération n° 2003-1228

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'eau potable pour l'année 2004 - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Marchés à bons de commande - Appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de l'eau communique au Conseil un dossier de consultation des entrepreneurs relatif aux travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'eau potable pour l'année 2004.

Les marchés d'extension et d'aménagement en cours arriveront à terme le 31 décembre 2003.

Les multiples interventions de moyenne importance à réaliser concerneraient :

- les extensions de réseaux nécessaires à l'alimentation des futurs abonnés,
- les renforcements, déplacements, modifications de réseaux et d'ouvrages occasionnés par des opérations engagées par des tiers,
- les renforcements, renouvellements, maillages ponctuels des réseaux nécessaires à leur bon fonctionnement et envisagés au titre des programmes de travaux de la direction de l'eau.

Ces travaux seraient découpés en six lots géographiques :

- lot n° 1 : secteur géographique de la subdivision territoriale ouest centre,
- lot n° 2 : secteur géographique de la subdivision territoriale est centre,
- lot n° 3 : secteur géographique de la subdivision territoriale est nord,
- lot n° 4 : secteur géographique de la subdivision territoriale est sud,
- lot n° 5 : secteur géographique de la subdivision territoriale ouest sud,
- lot n° 6 : secteur géographique de la subdivision territoriale ouest nord.

Ces travaux feraient l'objet de six marchés séparés à bons de commande établis pour une durée d'une année (2004) et passés sous la forme d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix. Chaque marché pourrait être attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Pour chacun de ces marchés, le montant minimum annuel serait de 250 000 € HT et le montant maximum annuel serait de 1 000 000 € HT.

Ces travaux seraient financés dans le cadre du budget annexe des eaux de la Communauté urbaine pour l'exercice 2004 dans le cadre du programme de travaux-réseaux d'eau potable- opérations non individualisées, à élaborer au titre des autorisations de programme prévues sur l'opération 0137 pour un montant global maximum estimé à 7 176 000 € TTC ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I-1er alinéa du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est soumis, lequel sera rendu définitif.

2° - Décide :

a) - de traiter ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I-1er alinéa du code des marchés publics,

b) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - La dépense correspondante à engager au titre de ces marchés sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux - exercice 2004 - fonction 1 111 - comptes 238 511 et 238 551 sur diverses opérations de la section d'investissement au titre des autorisations de programme à individualiser.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,